

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1435

13 juillet 2010

SOMMAIRE

Adara Ventures SICAR	68877	Mobility Invest	68856
Alemar Investments Corp. S.A.	68839	Multrans S.A.H.	68880
AR2 s.à r.l.	68857	Nanterre TE, Nanterre TX et Nanterre G S.e.n.c.	68842
BDS S.à r.l.	68837	Nascent Group S.A.	68843
Bijoux, cailloux, etc... ..	68840	Naviglio S.à r.l.	68854
Blue Prince S.A.	68835	Northern Coast S.A.	68880
Blue Prince S.A.	68835	Parc du Canal Holding S.à r.l.	68860
Blue Prince S.A.	68834	Parkwood (Leverkussen) S.à r.l.	68856
Blue Prince S.A.	68834	Parkwood (Plettenburg) S.à r.l.	68857
Cheremaw S.à r.l.	68875	Peninsula Bay S.A.	68839
Clearwire Europe S.à r.l.	68863	P.N.G.I.	68879
Como Luxembourg Sàrl	68835	Ristretto Holdings S.à r.l.	68860
Corn Products Americas Holdings S.à r.l.	68843	SAACEL	68877
Creo Investments S.à r.l.	68835	Safer Engineering S.à r.l.	68862
Euroconsortium de Placements S.A.	68872	Safer Holdings S. à r.l.	68863
Euroconsortium de Placements S.A.- SPF	68872	Safer Holdings S. à r.l.	68863
Europa Nickel S.à r.l.	68880	Safer Investments S.à r.l.	68864
Financière Victor III S.à r.l.	68855	Société pour la coopération des intérêts économiques	68861
Finaries	68875	Sofidel	68862
Giar S.A.	68841	TDR FS Co S.à r.l.	68864
Grove Holdings 2	68840	The Directors' Office	68843
Hornbach Baumarkt Luxembourg Sàrl	68841	The Emerging Markets Strategic Fund ...	68871
IJsselmeer Investments Limited	68872	Twin Holding 3 S.à r.l.	68864
J. Ray McDermott (Luxembourg) S.à r.l.	68865	Tyco International Finance S.A.	68871
Kebo Holding S.A.	68842	UPC DTH Leasing S.à r.l.	68879
Lion/Stove Luxembourg Investment 2 S.à r.l.	68834	Val Finance S.A.	68840
Luxembourg Machining Technology S.A.	68836	Venture Holding S.A.	68842
Microfinance Enhancement Facility SA, SI- CAV-SIF	68842	Verita Holding S. à r.l.	68872
MIM Holdco S.A.	68855	Viga Holdings (Luxembourg) S.A.	68841
		Viga Holdings (Luxembourg) S.A.	68855
		Zender International S.A.	68856

Blue Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 117.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010062799/11.

(100078555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Blue Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 117.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010062800/11.

(100078556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Lion/Stove Luxembourg Investment 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.525,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 119.067.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 mars 2010

En date du 31 mars 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Andreas Nicolay VON PALESKE, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 31 mars 2010.

- d'accepter la démission de Mademoiselle Janet Mary DUNLOP, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 31 mars 2010.

- de nommer Monsieur Steven Mead NEIL, né le 2 juin 1952 à Los Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1050 South Diamond Street, Stockton, 95205 Californie, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 31 mars 2010.

- de nommer Monsieur Michael MENDES, né le 29 mars 1963 à Manteca, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1050 South Diamond Street, Stockton, 95205 Californie, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 31 mars 2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Mr Steven Mead NEIL
- Mr Michael MENDES

Gérants B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Mr Richard BREKELMANS
- Mr Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2010082546/32.

(100073108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Blue Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 117.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010062801/11.

(100078557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Blue Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 117.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010062802/11.

(100078558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Creo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CREO INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062828/11.

(100078568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Como Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.791.

1) Veuillez prendre note que l'associé suivant a modifié sa dénomination sociale à compter du 31 mars 2010:
L'Associé Crystal Capital Fund, L.P.

- immatriculé 20-4620568 auprès de la Chambre de Commerce des Etats-Unis d'Amérique,
 - détenteur de 6.225 parts sociales ordinaires
- a changé sa dénomination sociale en 72 Domestic Credit L.P.

2) Veuillez prendre note que l'associé ci-dessus a également modifié l'adresse de son siège social à compter du 31 mars 2010:

- Transfert du siège social du 615 South Dupont Highway USA - 19901 Delaware au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Como Luxembourg S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2010082423/21.

(100073533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Luxembourg Machining Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 59.262.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LUXEMBOURG MACHINING TECHNOLOGY S.A., en abrégé LUMEC S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Lintgen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59262, constituée par acte notarié du 16 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 452 du 20 août 1997 («la Société Absorbante»).

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph NEYENS, employé privé, avec adresse professionnelle à Lintgen, 24, route de Diekirch,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- Que la présente assemblée a pour:

Ordre du jour

Approbation du projet de fusion entre la société LUXEMBOURG MACHINING TECHNOLOGY S.A. et la société ROTAREX TOOLtec S.A. tel que publié au Mémorial C 3043 du 31 décembre 2008.

- Que les actionnaires sont présents ou représentés par procurations, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire, demeureront annexées au présent acte afin d'être enregistrées simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

-Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés reconnaissent que la présente assemblée a été dûment convoquée et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- Que depuis la publication du projet de fusion au Mémorial C, soit depuis le 31 décembre 2008, l'actionnariat de la Société n'a pas changé.

- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir constaté que:

- le projet de fusion entre la Société Absorbante et «ROTAREX TOOLtec, société anonyme, ayant son siège social à L-7440 Lintgen, 14, rue de Diekirch, (RCS Luxembourg B 43608) (la «Société Absorbée»), laquelle est détenue à hauteur de 100% de la Société Absorbante, a été établi dans les mêmes termes par les organes d'administration des sociétés qui fusionnent et a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3043 du 31 décembre 2008,

- les documents prévus par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés au moins un mois avant la présente réunion au siège social de la Société Absorbante,

- qu'aucun créancier de la Société Absorbante n'a demandé la constitution de garanties pour des créances exigibles et non exigibles au Président de la Chambre du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg;

prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide par les présentes d'approuver le projet de fusion tel qu'il a été établi par les organes d'administration des sociétés qui fusionnent et de procéder à la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée par le transfert de tout l'actif et de tout passif de la Société Absorbée à titre universel à la Société Absorbante.

Comme la Société Absorbante détient la totalité du capital social de la Société Absorbée, aucune action ne sera émise par la Société Absorbante en contrepartie du transfert de l'actif et du passif.

Conformément au projet de fusion les opérations de la société absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies au nom et pour compte de la société absorbante à partir du 1^{er} janvier 2009.

Du point de vue légal la fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales.

La fusion est réalisée et prendra effet vis-à-vis des tiers lors de la publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Constatation

Le notaire instrumentant s'est vu remettre:

- un certificat de la société LUXEMBOURG MACHINING TECHNOLOGY S.A. certifiant:

(i) que les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés au siège social de la Société un mois au moins avant la réunion de la présente Assemblée,

(ii) qu'aucun créancier de la Société Absorbante n'a demandé la constitution de garanties pour des créances exigibles et non exigibles au Président la Chambre du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg;

- un certificat émis par le Conseil d'Administration de la société LUXEMBOURG MACHINING TECHNOLOGY S.A. que l'actionnariat de la Société n'a pas changé depuis le 31 décembre 2008.

Ces certificats resteront annexés aux présentes.

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Estimation des frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société Absorbante ou qui est mis à charge à raison du présent acte est estimé à EUR 3.500.- .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NEYENS, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2010. Relation: LAC/2010/22802. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010062910/82.

(100078414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

BDS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 153.505.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Wolfgang SCHMIDT, Kaufmann, geboren am 31. März 1956 in Dortmund, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Entenweg 20.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Vertrieb von Baustoffen sowie die Bauleitung im Bereich Bodenbau.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „BDS S. à r. l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125,- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herrn Wolfgang SCHMIDT, vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000,- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Wolfgang SCHMIDT, vorgeannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Risch.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. SCHMIDT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2010. Relation: REM/2010/589. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 10. Mai 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010069851/99.

(100082123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Peninsula Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.322.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062951/9.

(100078561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Aleamar Investments Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 135.713.

—
Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2008, enregistré à Luxembourg le 4 mars 2010, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L100032694) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2010063388/15.

(100078571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Bijoux, cailloux, etc..., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 78A, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 140.037.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Catherine David
Gérante

Référence de publication: 2010063402/11.

(100078552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Val Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 88.827.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg,
en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1513 du 19 octobre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 13 mars 2009 que:

- les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:

* M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt,

* Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt,

* Mlle Nadia PRINTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

- au poste de commissaire aux comptes:

* REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223 Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Pour la société VAL FINANCE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010082417/28.

(100073243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Grove Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010063458/11.

(100078391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Giar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 74.634.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GIAR S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 28 mai 2010 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063461/18.

(100078396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Viga Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.742.

—
Par décision du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société VIGA HOLDINGS (Luxembourg) S.A., société anonyme holding: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société VIGA HOLDINGS (Luxembourg) S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société VIGA HOLDINGS (Luxembourg) S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 juin 2010.

Pour VIGA HOLDINGS (Luxembourg) S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010064043/25.

(100078394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Hornbach Baumarkt Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 63.906.

—
Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hornbach Baumarkt Luxembourg Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010063468/11.

(100078399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Kebo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.680.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour Kebo Holding S.A.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2010063480/13.

(100078549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.746.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010063494/13.

(100078553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Venture Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.540.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2010 a nommé Monsieur Guy Kettmann en qualité de Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2010, a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Romaine Fautsch, en sa qualité d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 31/05/10.

Pour VENTURE HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010064040/17.

(100078389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Nanterre TE, Nanterre TX et Nanterre G S.e.n.c., Société en nom collectif (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.750.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour Nanterre TE, Nanterre TX et Nanterre G Senc (en liquidation)

Christophe Gammal

Liquidateur

Référence de publication: 2010063502/13.

(100078570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Nascent Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010063503/11.

(100078400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2010

En date du 28 mai 2010 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De renouveler les mandats d'administrateur de M. Géry Daeninck, de Mme Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini qui réside professionnellement au 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg et non plus au 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de M. Claude Kremer, de M. Martin Peter Vogel et de M. Yves Wagner qui viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

De renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG en tant que commissaire qui viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010064028/18.

(100078216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Corn Products Americas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.234.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Corn Products Development, Inc. a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America with office at 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA),

represented by Ms Aziza Gomri, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité

limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Corn Products Americas Holdings S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements. In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-).

The authorised share capital is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each with the same rights attached as the existing shares.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, is authorised, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) to:

- realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital in one or several times, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, by the increase of the par value of existing shares or in any other manner, to the extent the capital increase is subscribed by the existing shareholder (s);

- determine the terms and conditions of any such increase and, more specifically, but not limited to, the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of new shares to be issued, whether the new shares are to be issued and subscribed, with or without an issue premium and the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares (in cash or in kind);

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such increase. In addition to the share capital, a premium account may be established into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, and the presence or representation of at least one Class A and one Class B Manager, as the case may be.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference initiated out of Luxembourg or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if

applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 1st of June of each year, at 10.30 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder. One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting. An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting. Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
Corn Products Development, Inc.	12,500	EUR 12,500
Total:	12,500	EUR 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Ms Mary Ann Hynes, born in Illinois (USA) on 26 October 1947, with professional address at 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA), as Class A Manager;

- Ms Cheryl Kim Beebe, born in New Jersey (USA) on 13 November 1955, with professional address at 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA), as Class A Manager;

- Mr Paul Van Baarle, born in Rotterdam (The Netherlands) on 15 September 1958, with professional address at L-2520 Luxembourg, 1, Allee Scheffer, as Class B Manager; and

- Ms Polyxeni Kotoula, born in Athens (Greece) on 30 November 1973, with professional address at L-2520 Luxembourg, 1, Allee Scheffer, as Class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at L-2520 Luxembourg, 1, Allee Scheffer.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Corn Products Development Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant ses bureaux à 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA),

représentée par Madame Aziza Gomri, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation. Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). La Société adopte la dénomination "Corn Products Americas Holdings S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social autorisé est fixé, pour une durée de cinq (5) années, à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000.-) divisé en cinq cents millions (500.000.000) de parts sociales avec valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et ayant les mêmes droits attachés aux parts sociales existantes. Le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à dater de la publication de la délégation de pouvoir ou du renouvellement de cette délégation de pouvoir au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, à:

- procéder à une augmentation du capital social souscrit dans la limite du capital social autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles parts sociales, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes ou de toute autre manière, dans la mesure où l'augmentation de capital est souscrite par l'actionnaire(s) existant(s);

- déterminer les termes et les conditions d'une telle augmentation et, plus précisément, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant des nouvelles parts sociales à émettre, si les nouvelles parts sociales sont à émettre et à souscrire, avec ou sans l'émission d'une prime d'émission et les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles parts sociales (en numéraire ou en nature);

Après chaque augmentation de capital social selon les dispositions ci-avant décrites, les présent Statuts devront être modifiés de manière à refléter l'augmentation de capital.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérant de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction et la présence ou la représentation d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non

limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 1^{er} Juin de chaque année, à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale. Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution. Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Corn Products Development, Inc.	12.500	EUR 12.500
Total:	12.500	EUR 12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.250,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants de classe A et B suivants pour une durée illimitée:

- Mme Mary Ann Hynes, née dans l'Etat de l'Illinois (USA), le 26 octobre 1947, ayant son adresse professionnelle à 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA), gérant de classe A;

- Mme Cheryl Kim Beebe, née dans l'Etat du New Jersey (USA), le 13 novembre 1955, ayant son adresse professionnelle à 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA), gérant de classe A;

- M. Paul Van Baarle, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 15 septembre 1958, ayant son adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, gérant de classe B; et

- Mme Polyxeno Kotoula, née à Athènes (Grèce) le 30 novembre 1973, ayant son adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, gérant de classe B;

2) Fixation du siège social de la Société à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. GOMRI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22062. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010082597/620.

(100074283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Naviglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Naviglio S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010063504/12.

(100078411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Viga Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.742.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2010.

Pour VIGA HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010063552/15.

(100078277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

MIM Holdco S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.576.

Extrait de la résolution prise par les administrateurs de la Société en date du 15 avril 2010

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 15 avril 2010, de transférer le siège social de la Société du 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 20, Rue de la Poste, 2346 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} juin 2010.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Administrateur

Référence de publication: 2010063976/15.

(100078357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Financière Victor III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.225,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.596.

EXTRAIT

Par résolution écrite, en date du 18 mai 2010, l'associé unique de la Société a

- accepté la démission de Monsieur Todd A. Fisher avec effet au 18 mai 2010 en tant que gérant de la Société;
- nommé Monsieur Frank Thihatmar en tant que gérant de la Société à partir du 19 mai 2010 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

William J. Janteschek, né le 28 août 1961 à New York aux États-Unis, gérant, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, New York 10019, États-Unis Gérant

Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant

Frank Thihatmar, né le 11 mars 1971 à Warendorf en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Financière Victor III S.à r.l.
Dr. Jan Könighaus
Gérant

Référence de publication: 2010082382/24.

(100073180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Mobility Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 119.718.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de désigner Monsieur Jacob EDANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Mademoiselle Valérie RAVET démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063978/15.

(100078289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Parkwood (Leverkussen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 125.028.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 25 mai 2010

1. Révocation d'un gérant

L'actionnaire unique révoque M. Derek LUCIE-SMITH de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

2. Nomination d'un gérant

L'actionnaire unique décide de nommer M. Robert David MAXTED, né au Caire, Egypte, le 7 mars 1947, résidant professionnellement au 52 Brooks Mews, W1K 4EE Londres, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010063992/19.

(100078405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Zender International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 56.102.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 19 mai 2010:

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur, et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010082495/20.

(100073732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Parkwood (Plettenburg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.029.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 25 mai 2010

1. Revocation d'un gérant

L'actionnaire unique révoque M. Derek LUCIE-SMITH de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

2. Nomination d'un gérant

L'actionnaire unique décide de nommer M. Robert David MAXTED, né au Caire, Egypte, le 7 mars 1947, résidant professionnellement au 52 Brooks Mews, W1K 4EE Londres, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010063993/19.

(100078415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

AR2 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelange, 11, rue de la Station.

R.C.S. Luxembourg B 153.224.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Yannick JUNG, architecte, né à Messancy (Belgique) le 20 avril 1979, demeurant à B-6790 Aubange, 4, rue Nasfeld.

2.- Monsieur Michel LIMBOURG, architecte d'intérieur, technicien en construction, né à Malmedy (Belgique), le 27 décembre 1972, demeurant à L-8833 Wolwelange, 11, rue de la Station.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie SCHUL, comptable, demeurant professionnellement à Steinfort, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 12 mai 2010.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "AR2 s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Wolwelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture et d'un bureau d'architecture d'intérieur.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte. Elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société. Les parts doivent être détenues au moins à:

a) 75% par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s), inscrite(s) à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI)

i. dont au moins 51 % par un ou plusieurs membre(s) obligatoire(s) de l'OAI, c'est-à-dire exerçant sa (leur) profession à titre d'indépendant et

ii. dont au moins 26% des parts et des droits de vote sont détenus par un ou plusieurs membre(s) obligatoire(s) et établi(s) au Luxembourg et disposant de la qualification requise à l'exercice de l'activité mentionnée sur l'autorisation d'établissement de la société.

b) les 25% restants au maximum par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) qui ne risque(nt) pas de porter atteinte, directement ou indirectement, à l'indépendance professionnelle de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Yannick JUNG, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Michel LIMBOURG, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Yannick JUNG, préqualifié, pour l'activité d'exploitation d'un bureau d'architecture.

b) Monsieur Michel LIMBOURG, préqualifié, pour l'activité d'exploitation d'un bureau d'architecture d'intérieur.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant en ce qui concerne la branche d'activité pour laquelle il a été nommé.

3) Le siège social est fixé à L-8833 Wolwelange, 11, rue de la Station.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHUL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 mai 2010. Relation: CAP/2010/1783. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 mai 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010082919/143.

(100073865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Parc du Canal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.230.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 25 mai 2010

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Claudine SCHINKER en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 27 avril 2010;

* Corinne MULLER en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 27 avril 2010;

- de nommer:

* Monsieur Frederik Christiaan Johannes Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2010063996/22.

(100078338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Ristretto Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.437.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 16 avril 2010

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard van 't HOF en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010064000/19.

(100078333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

COINT - Corporation, Société pour la coopération des intérêts économiques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 19, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 18.106.

L'an deux mil dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Madame Marie-Reine REILES, agent immobilier, demeurant à L-7241 Bereldange, 132, route de Luxembourg,
- 2.- Monsieur Günther SEIDEL, Industriekaufmann, demeurant à D-70599 Stuttgart, Sauerampferweg 22,
ici représenté par Madame Marie-Reine REILES, prédite, sur base d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 avril 2010.

Lesquelles personnes comparantes ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'elles sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «Société pour la coopération des intérêts économiques», en abrégé «COINT-Corporation», établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 132, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 janvier 1981, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 9 mars 1981, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 53 du 7 février 1991,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 18106.

Ensuite les comparantes, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Madame Marie-Reine REILES prénommé, cède par les présentes les deux cent quarante-cinq (245) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée «Société pour la coopération des intérêts économiques», en abrégé «COINT-Corporation», ci-après la «Société», à Monsieur Günther SEIDEL, prédit, qui déclare accepter la cession prédite.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, la cessionnaire est à partir de ce jour, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour un prix total de trois mille euros (EUR 3.000.-), prix que Madame Marie-Reine SEIDEL, prénommé, reconnaît et déclare, avoir reçu avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre par le cédant.

Acceptation du gérant

Monsieur Günther SEIDEL, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la Société, représenté par Madame Marie-Reine REILES, telle que décrite ci-avant, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de ladite cession, les cédant et cessionnaire étant les seuls associés de la Société, déclarant d'ailleurs accepter la prédite cession de parts.

Ensuite Monsieur Günther SEIDEL, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social en euros, de supprimer la valeur nominale des parts sociales, et de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (€ 12.394,67), représentée par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées et réparties de la façon suivante:

Monsieur Günther SEIDEL, cinq cents parts	500
Total: cinq cents parts	500»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à 19, rue du X Septembre, L-9560 Wiltz et de modifier en conséquence la première phrase du dernier alinéa de l'article 3 qui aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est établi à Wiltz».

68862

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à mille euros (1.000 €,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à Madame Marie-Reine REILES, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire du sieur SEIDEL prénommé, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-R. REILES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. LAC/2010/22427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010064469/67.

(100079507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Safer Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.561.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 mai 2010

1. M. Mikaël GUTIERREZ RUIZ a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26/05/10.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Safer Engineering S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010064003/16.

(100078366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Sofidel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.903.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 mai 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 11 mai 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour SOFIDEL

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010064023/22.

(100078280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Safer Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 132.560.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 février 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Mikaël GUTIERREZ RUIZ, administrateur de sociétés, né le 18 octobre 1979 à Liège (Belgique), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 MAI 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Safer Holdings S.à r.l.

Mikaël GUTIERREZ RUIZ / Philippe TOUSSAINT

Référence de publication: 2010064004/16.

(100078349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Safer Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 132.560.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 mai 2010

1. M. Mikaël GUTIERREZ RUIZ a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} JUIN 2010.

Pour extrait et sincère et conforme

Pour Safer Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010064005/16.

(100078355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Clearwire Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 100.259.

—
Extract of the resolutions taken by the board of managers of the Company on May 4, 2010:

Mr. Barry John West has resigned from his position of manager of the Company with effective date on May 7, 2010.

Consequently, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Hope Flannery COCHRAN;
- Steven Andrew EDNIE; and
- Danielle Reha PORTER.

Suit la traduction française de ce qui précède:

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 4 mai 2010:

M. Barry John WEST a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 7 mai 2010.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Hope Flannery COCHRAN;
- Steven Andrew EDNIE; et
- Danielle Reha PORTER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082399/22.

(100073139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Safer Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.562.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 mai 2010

1. M. Mikaël GUTIERREZ RUIZ a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} JUIN 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Safer Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010064006/16.

(100078371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Twin Holding 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 1.593.763,57.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.272.

—
EXTRAIT

En date du 31 mars 2010, les associés de la Société ont constaté la démission de M. Richard Newton en tant que gérant B, effective au 31 mars 2010.

Les associés ont nommé Mme Isabelle Probstel, résidant au 34 Auf dem Kyberg, 82041 Deisenhofen (Allemagne) en tant que gérant B, en date du 31 mars 2010 et pour une période indéterminée.

Il est à noter que M. Marc Feider, gérant A de la Société, a déménagé et se trouve désormais au 33, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Twin Holding 3 S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010064030/19.

(100078250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

TDR FS Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.504.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 21 avril 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard van 't HOF en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010064033/19.

(100078342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

J. Ray McDermott (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.195.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten,

on the fourteenth day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

McDermott International, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, registered with the Panama Public Registry under company registration number 3618-94-52833, having its registered office at Edificio Vallarino, Top Floor, Calle 52 y Elvira Mendez, Panama, R.P.,

here represented by Ms Sonia Gabriele, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Houston, USA, on 11 May 2010.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "J. Ray McDermott (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders representing a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, visioconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall cast the deciding vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager or, as the case may be, the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder or the shareholders, as the case may be.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

G. Final clause - Applicable law

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by McDermott International, Inc., pre-named. All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

2. McDermott International, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, registered with the Panama Public Registry under company registration number 3618-94-52833, having its registered office at Edificio Vallarino, Top Floor, Calle 52 y Elvira Mendez, Panama, R.P. is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille dix,
le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

McDermott International, Inc., une société constituée et existant selon les lois du Panama, enregistrée auprès du Registre Public du Panama sous le numéro d'enregistrement 3618-94-52833, ayant son siège social à Edificio Vallarino, Top Floor, Calle 52 y Elvira Mendez, Panama, R.P., ici représentée par Mlle Sonia Gabriele, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Houston, USA, le 11 mai 2010.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "J. Ray McDermott (Luxembourg) S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et peut émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant l'accord d'une majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de son/leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle de tout gérant et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 11. En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Exercice social - Bilan - Répartition

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont prélevés pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique, ou le cas échéant, des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le boni résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrite par McDermott International, Inc., prénommée.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

2. McDermott International, Inc., une société constituée et existant selon les lois du Panama, enregistrée auprès du Registre Public du Panama sous le numéro d'enregistrement 3618-94-52833, ayant son siège social à Edificio Vallarino, Top Floor, Calle 52 y Elvira Mendez, Panama, R.P. est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5956. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010081377/340.

(100073066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

The Emerging Markets Strategic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.252.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2010:

En date du 27 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- de renouveler les mandats des Messieurs Guillaume ABEL, Christian HOMOLLE, Jean-François PINÇON et Antoine VAN AGTMAEL en qualité d'Administrateurs de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2011,

- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2011.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration.

Dominique Couasse

Directeur Général

Référence de publication: 2010064035/19.

(100078409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

En date du 20 mai 2010, M. Arun Nayar, administrateur de la Société, a démissionné de son poste.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tyco International Finance S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010064039/12.

(100078270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Ijsselmeer Investments Limited, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.938.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 16 avril 2010.

En date du 16 avril 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Geo. Phoenix Limited, en tant que gérant de la Société et ce avec effet rétroactif au 31 décembre 2009.

- de nommer Mr. Jonathan Mark Laredo, né le 19 août 1959 à Durban, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 30 Charles II Street, 4th Floor, Londres, SW1Y 4AE Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 31 décembre 2009.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Mr. Jonathan Mark Laredo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010082540/23.

(100073093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Verita Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.607.

—
Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de gérant unique de votre société, avec effet immédiat. Dès lors, nous vous prions de bien vouloir accepter notre démission et de pourvoir à notre remplacement, dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

TAXWAYS WEALTH MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Mr Krzysztof KUBALA

Gérant unique

Référence de publication: 2010064041/15.

(100078227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

**Euroconsortium de Placements S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Euroconsortium de Placements S.A.).**

Siège social: L-8216 Luxembourg, 42, rue de Bertrange.

R.C.S. Luxembourg B 53.360.

—
L'an deux mille dix, le vingt deux avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.", ayant son siège social au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 53360,

constituée par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte de scission reçu le 27 décembre 1995, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 8 février 1996, sous le numéro 68.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2003, publié au Mémorial C, le 14 octobre 2003, sous le numéro 1063.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Iris José Eugénie BILLENWILLMS, demeurant à L- 8216 Mamer, 42, Che. de Bertrange,

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme ADAM, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Antoine SCHLUNGS, demeurant à L- 8216 Mamer, 42, Che. de Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société au L-8216 Mamer, 42, rue de Bertrange, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

- Modification de la dénomination sociale de la société en EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société actuellement sis au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et qui sera désormais au L-8216 Mamer, 42, rue de Bertrange.

En conséquence, l'article DEUX (2) ALINEA 1^{ER} des statuts sera modifié comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mamer».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier, avec effet immédiat, le statut fiscal de la Société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et décide par conséquent que l'objet social aura désormais la nouvelle teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de

quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier la dénomination sociale de la société en «EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.-SPF».

Quatrième résolution

En conséquence directe des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier les articles UN (1), QUATRE (4) et VINGT ET UN (21) des statuts de la Société afin de leur donner désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.- SPF".»

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de remettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article SIX (6), l'article ONZE (11), l'article DOUZE (12) et l'article SEIZE (16) des statuts seront modifiés comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social»
L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Billenwillms, Adam, Schlungs, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17626. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010064358/126.

(100079432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Cheremaw S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.555.

L'associé unique de la Société a décidé, par une résolution prise le 10 mai 2010 de nommer Monsieur Charles Heilbronn, né le 13 décembre 1954 à New York, Etats-Unis et demeurant à 1115 Fifth Avenue, New York, NY, Etats-Unis d'Amérique comme nouveau gérant de la Société avec effet au 10 mai 2010 pour une durée indéterminée, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Charles Heilbronn
- André Elvinger
- Lawrence C. Maisel
- Francisco Saumoy
- Dennis Grannon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010082521/21.

(100073280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Finaries, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.202.

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Maurice HOUSSA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "FINARIES" (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») N° 272 du 22 juin 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39202,

en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 5 mai 2010, avec effet au 4 mai 2010, lequel, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Les statuts de la Société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentant, en date du 29 avril 2010, en voie de publication.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme "FINARIES" pré-désignée, s'élève actuellement à NEUF MILLIONS QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT DIX EUROS (€ 9.429.610,-), divisé en UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (1.885.922) actions sans désignation de valeur nominale.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq alinéas 4 et suivants des statuts il est stipulé que:

"Le capital autorisé de la Société est établi à quinze millions (15.000.000) d'euros (EUR), divisé en trois millions (3.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 25 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Durant la période de validité du capital autorisé, le conseil d'administration sera autorisé à émettre des actions (i) soit pour assurer la conversion des obligations convertibles éventuellement émises par la Société (ii) soit, dans l'hypothèse où le montant du capital social qui résulterait de la conversion de la totalité des obligations convertibles éventuellement émises resterait inférieur au capital autorisé disponible, dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital respectant le capital autorisé, d'une part, et prévoyant la possibilité de souscrire aux nouvelles actions ainsi émises par versements en espèces dans le respect du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de créances liquides et exigibles sur la société, d'autre part.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin."

III.- Que le conseil d'administration agissant en vertu du procès-verbal précité et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé une tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 570.390,-) en vue de porter le capital de NEUF MILLIONS QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT DIX EUROS (€ 9.429.610,-) à DIX MILLIONS D'EUROS (€ 10.000.000,-) par la création et l'émission de CENT QUATORZE MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT (114.078) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, sans prime d'émission, par l'apport en nature d'un montant global de CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 570.390,-), constitué par CENT QUATORZE MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT (114.078) obligations convertibles de l'emprunt obligataire 2010-2011 d'un montant maximum de QUATRE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 4.850.000,-), réduit à DEUX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 2.350.000,-), tranche A, souscrites par Sycamine Holdings B.V. le 4 mai 2010.

Le Conseil a pris acte de la demande de Sycamine Holdings B.V. de convertir CENT QUATORZE MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT (114.078) obligations convertibles pré-citées en CENT QUATORZE MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT (114.078) actions nouvelles.

La conversion sera inscrite dans le registre des obligataires et des actionnaires nominatifs avec effet au 4 mai 2010.

Monsieur Maurice HOUSSA, pré-qualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "FINARIES" tel qu'indiqué ci-dessus déclare avoir reçu les souscriptions suivantes:

1) "Sycamine Holdings B.V.", une société anonyme de droit néerlandais, établie et ayant son siège social au 651, Strawinskylaan, NL - 1077 XX AMSTERDAM, enregistrée au registre de commerce (handelsregister) de Amsterdam sous le n° 33173499, représentée par Madame Janneke BORGESIOUS agissant en sa qualité d'administrateur, à CENT QUATORZE MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT (114.078) actions nouvelles pour un montant de CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 570.390,-);

Toutes les actions nouvellement souscrites sans désignation de valeur nominale jouissent des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et sont libérées intégralement par la conversion en capital de CENT QUATORZE MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT (114.078) obligations convertibles pré-citées en CENT QUATORZE MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT (114.078) actions, existant au profit de la société "Sycamine Holdings B.V." et détenues envers la société "FINARIES" pré-qualifiée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 mars 2010 par le Réviseur d'Entreprises la société "Debelux Audit", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, conformément aux stipulations de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que, en cas de conversion des obligations convertibles, la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Que suite à la réalisation de cette tranche d'augmentation de capital autorisé par le conseil d'administration en sa dite réunion, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (€ 10.000.000,-), divisé en DEUX MILLIONS (2.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Houssa, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juin 2010. Relation: EAC/2010/6606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064365/96.

(100079645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

SAACEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.119.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010.

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082367/12.

(100073092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Adara Ventures SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.804.

—
RECTIFICATIF

Acte rectificatif du 8 avril 2010

(relatif à la constatation d'augmentation de capital du 9 décembre 2009)

L100002967, déposé auprès du RCS en date du 08/01/10

In the year two thousand and ten, on the eighth day of April.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Jeremie Vuillquez, avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Adara Ventures Partners S.à r.l. (the "General Partner"), a société à responsabilité limitée with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 108.805 acting as general partner of Adara Ventures SICAR (the "Company"), a société en commandite par actions with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 108.804, pursuant to the written resolutions of the board of directors of the General Partner adopted on March 29, 2010 and to a power of attorney executed on March 29, 2010 by all the members of the board of directors of the General Partner.

The Company was incorporated under Luxembourg laws on June 15, 2005 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 5, 2005.

A copy of the said resolutions, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to state that he was representing the General Partner at a deed of capital increase signed on 9 December 2009, before the undersigned notary. Such deed was registered at the "Enregistrement de Luxembourg, A.C." on December 18, 2009, and was published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under the number 253 dated February 5, 2010.

In such deed a clerical error has been made in the amounts of the relevant capital increase mentioned therein. Consequently, the first and second paragraphs of the third resolution of such deed shall read as follows:

"By written resolutions adopted on 25 February 2008, 10 July 2008, 21 October 2008, 1 January 2009, 5 May 2009, 25 June 2009 and 10 September 2009 the board of directors of the General Partner decided to increase the subscribed share capital of the Company from its current amount of nineteen million fifty nine thousand two hundred sixty five euros

and sixty cents (EUR 19,059,265.60) up to thirty six million five hundred thirty thousand two hundred sixty six euros and ten cents (EUR 36,530,266.10) (through the issuance of one million five hundred sixty one thousand seven hundred and fifty two point fifty (1,561,752.50) new Class A Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each (the "New Class A Shares"), forty six thousand two hundred (46,200.-) new Class B Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each (the "New Class B Shares") and one hundred thirty nine thousand one hundred forty seven point fifty five (139,147.55) new Class C Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and a share premium of twelve euros and a half (EUR 12.50) each fully paid-up (the "New Class C Shares").

The New Class A Shares have been fully paid up to an aggregate amount of fifteen million six hundred and seventeen thousand five hundred and twenty five euros (EUR 15,617,525.-), the New Class B Shares have been fully paid up to an aggregate amount of four hundred sixty two thousand euros (EUR 462,000.-), and the New Class C Shares have been fully paid up to an aggregate amount of three million one hundred and thirty thousand eight hundred nineteen euros eighty-seven cents (3,130,819.87)."

The proof of the subscriptions and the payments has been produced to the undersigned notary.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French text and the English text, the English text will prevail.

After reading of the document to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Jeremie Vuillquez, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de Adara Venture Partners S.à r.l. (l'"Associé Gérant Commandité"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.805, agissant en qualité d'associé gérant commandité de Adara Ventures SICAR (la "Société"), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.804, en vertu des résolutions circulaires du conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité adoptées le 29 mars 2010 et d'une procuration signée le 29 mars 2010 par tous les membres du conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité.

La Société a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 15 juin 2005 par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 septembre 2005.

Une copie des résolutions susmentionnées, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités chargées de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en la qualité ci-dessus indiquée, a demandé au notaire soussigné de documenter qu'il représentait l'Associé Gérant Commandité à l'acte d'augmentation de capital signé le 9 décembre 2009 en présence du notaire soussigné. Cet acte a été enregistré auprès de l'«Enregistrement de Luxembourg A.C.» le 18 décembre 2009 et a été publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 253 en date du 5 février 2010.

Dans cet acte, une erreur matérielle a été commise quant aux montants de l'augmentation de capital mentionnée dans cet acte. En conséquence, les premier et deuxième paragraphes de la troisième résolution de cet acte devront être lus comme suit:

«Par résolutions écrites adoptées les 25 février 2008, 10 juillet 2008, 21 octobre 2008, 1^{er} janvier 2009, 5 mai 2009, 25 juin 2009 et 10 septembre 2009, le conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de dix neuf millions cinquante neuf mille deux cent soixante cinq euros et soixante centimes (EUR 19.059.265,60) à trente six millions cinq cent trente mille deux cent soixante six euros et dix centimes (EUR 36,530,266.10) par l'émission de un million cinq cent soixante et un mille sept cent cinquante deux virgule cinquante (1.561.752,50) nouvelles actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les "Actions Nouvelles de Catégorie A"), quarante six mille deux cents (46.200,-) nouvelles Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les "Actions Nouvelles de Catégorie B"), et cent trente neuf mille cent quarante sept virgule cinquante cinq (139.147,55) nouvelles Actions de Catégorie C ayant une valeur

nominale de dix euros (EUR 10.-) et une prime d'émission de douze euros cinquante centimes (EUR 12.50) (les "Actions Nouvelles de Catégorie C").

Les Actions Nouvelles de Catégorie A ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant total de quinze millions six cent dix sept mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 15.617.525,-), les Actions Nouvelles de Catégorie B ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant total de quatre cent soixante deux mille (EUR 462.000,-) et les Actions Nouvelles de Catégorie C ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant total de trois millions cent trente mille huit cent dix-neuf euros quatre-vingt-sept centimes (EUR 3.130.819,87).»

La preuve des souscriptions et des paiements a été apportée au notaire soussigné.

Frais et Dépenses

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent cet acte sont estimés à environ EUR 1.000.-.

Le présent acte a été dressé au Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la comparante susvisée, le présent acte est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Après lecture du document à la comparante, dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et la résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VUILLQUEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16498. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010064519/115.

(100062320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

UPC DTH Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.475.554,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 79.448.

— EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 2 mars 2010 par l'associé unique de la société UPC Scandinavia Holding B.V., elle-même associée unique de la Société, que la dénomination sociale de UPC Scandinavia Holding B.V. a été modifiée pour devenir UPC Luxembourg Holding B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DURDU GILLES

Mandataire

Référence de publication: 2010079763/15.

(100072353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

P.N.G.I., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.846.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082369/12.

(100073091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Multrans S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.548.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN, demeurant Koninklijkelaan, 59, B-2600 ANTWERPEN (Belgique), Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Madame Caroline VAN LIERDE, demeurant Koninklijkelaan, 59, B-2600 ANTWERPEN (Belgique), ainsi que celui du commissaire aux comptes Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2010

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN, demeurant Koninklijkelaan, 59, B-2600 ANTWERPEN (Belgique), pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010082496/20.

(100073737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Northern Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.386.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010.

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082370/12.

(100073169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 630.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Associés de la Société à Luxembourg en date du 3 mai 2010

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 3 mai 2010, il a été décidé de nommer DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010082411/19.

(100073476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.
